



**SOCIETE ANONYME D'H.L.M. D'AMENAGEMENT ET DE GESTION IMMOBILIERE  
LA SAGIM**

19, rue du Maréchal De Lattre De Tassigny – ALENCON (ORNE)

## **REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

---

Travaux d'entretien des plantations et des espaces verts du patrimoine de la  
**SAGIM**

**2022**

---

*Consultation passée selon une procédure adaptée*

Date et heures limite de réception des offres :

**Samedi 18 décembre 2021  
à 23h55**

## Table des matières

<b>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b> .....	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1.2 TYPE DE CONTRAT .....	3
1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION .....	3
1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS .....	3
1.5 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE .....	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	4
2.1 DUREE DU MARCHE – DELAIS D’EXECUTION .....	4
2.2 RECONDUCTION DU MARCHE .....	4
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES .....	4
2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	4
2.5 CONDITIONS PARTICULIERES D’EXECUTION .....	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	4
<b>ARTICLE 4 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	5
<b>ARTICLE 5 : CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b> .....	6
<b>ARTICLE 6 : NEGOCIATION</b> .....	8
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b> .....	8

# **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

## **1.1 OBJET DE LA CONSULTATION**

Travaux d'entretien des plantations et des espaces verts du patrimoine de la SAGIM.

## **1.2 TYPE DE CONTRAT**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée.

Lieu(x) d'exécution : ORNE / CALVADOS / SARTHE

## **1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**

Les prestations sont réparties en 14 lots désignés ci-dessous.

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
<b>1</b>	Alençon (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
<b>2</b>	Flers (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
<b>3</b>	Argentan (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
<b>4</b>	L'Aigle (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
<b>5</b>	Essay – Sees – Le Mêle-sur-Sarthe (réservé aux structures d'insertion par l'activité économique)
<b>6</b>	La Ferté Macé – Bagnoles-de-l'Orne-Normandie
<b>7</b>	Briouze – La Ferrière aux Etangs – Selle la Forge
<b>8</b>	Athis-Val de Rouvre
<b>9</b>	Domfront en Poiraise – Passais-Villages – Perrou
<b>10</b>	Saint Pierre d'Entremont – Montsecret-Clairefougères – Tinchebray-Bocage
<b>11</b>	Trun – Ecouché
<b>12</b>	Mortagne au Perche – Longny-Les-Villages – Condé sur Huisne – Mauves sur Huisne – Igé
<b>13</b>	Sainte Gauburge-Sainte-Colombe – La Ferté-en-Ouche – Rai – Saint Evroult Notre Dame du Bois – Irai – Tourouvre-au-Perche
<b>14</b>	Lisieux – Sap en Auge -Vimoutiers

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

## **1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS**

En cas de groupement, la forme souhaitée par la SAGIM est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

## **1.5 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE**

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par

lot est :

## **Réalisation et entretien d'espaces verts (77310000-6)**

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

#### **2.1 DUREE DU MARCHÉ – DELAIS D'EXECUTION**

Les délais d'exécution sont fixés par la validation du planning d'intervention envoyé par le candidat et conformément au CCAP.

#### **2.2 RECONDUCTION DU MARCHÉ**

La présente consultation prévoit une reconduction de deux ans soit 3 ans au total en raison du caractère récurrent des prestations.

#### **2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES**

Aucune variante n'est autorisée. Les prestations supplémentaires seront opérées par le biais de bon de commande.

#### **2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à **6 MOIS** à compter de la date limite de réception des offres.

#### **2.5 CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION**

4 lots sur 14 sont réservés aux entreprises d'insertions ainsi que le prévoit l'article 36 alinéa II de l'ordonnance 2015-899.

### **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C)
- acte d'engagement
- cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P) et ses annexes
- cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) et son annexe
- bordereau des prix unitaires (B.P.U)
- décomposition du prix global forfaitaire par lot (D.P.G.F)

**Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site internet suivant :**

**<https://www.marchesonline.com/>**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir

n'élever aucune réclamation à ce sujet.

## **ARTICLE 4 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 52 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique</b>	<b>40%</b>
Moyens matériels et humains dédiés	30%
Planning d'intervention	10%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>60%</b>

En application de l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique, l'acheteur se réserve le droit d'examiner les offres avant les candidatures.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse, y compris pour la part du marché susceptible d'être sous-traité, fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres,

soit rejetée par décision motivée.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

### **1. Transmission électronique**

Le dossier sera transmis au moyen de la création d'un compte sur le site <https://www.marchesonline.com>.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

### **2. Copie de sauvegarde**

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier.

Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : " Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ", ainsi que l'intitulé de la consultation :

<p><u>Offre pour :</u> <b>Travaux d'entretien des plantations et des espaces verts du patrimoine de SAGIM Code de la consultation : EV/S/2022 NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Cette copie de sauvegarde sera ouverte en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans l'offre électronique ou si le pli électronique n'est pas arrivé dans les délais à condition que le téléchargement soit commencé avant le délai prescrit pour la limite de remise des offres.

La copie de sauvegarde devra soit être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception ou être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**SAGIM  
19 rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 38  
61002 ALENÇON Cedex**

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

## 1) 1<sup>ère</sup> enveloppe : CANDIDATURE

Avec mention sur l'enveloppe :

« 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure - Candidature Entreprise : ..... »

Cette enveloppe comporte les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat. Chaque rubrique devra être remplie avec soin.

- 1) Candidature : imprimé DC1 ;
- 2) Déclaration du candidat : imprimé DC2 ;
- 3) Attestation d'assurance responsabilité civile et décennale avec indications des plafonds de garantie et niveaux de franchise en cours de validité ;
- 4) Présentation d'une liste de références de marchés similaires, en cours ou exécutés les cinq dernières années, indiquant notamment, le montant, la date et les coordonnées du Client ;
- 5) Certificat de qualification ;
- 6) Extrait K bis ;
- 7) Pouvoirs du signataire de l'Acte d'Engagement et du DC1 ;
- 8) Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- 9) Les documents jugés utiles par le candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières ;
- 10) Un sous dossier permettant de justifier de sa capacité et de ses moyens :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaire réalisé au cours des trois derniers exercices ;
  - Déclaration indiquant les effectifs techniques du candidat, dans l'activité concernée et l'importance du personnel d'encadrement rattaché, pour chacune des trois dernières années.

Les candidats devront présenter les pièces dans l'ordre où elles sont énoncées afin de faciliter l'examen de la candidature.

## 2) 2<sup>nd</sup>e enveloppe cachetée : PROJET DE MARCHÉ

Avec mention sur l'enveloppe :

« 2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure - Offre Entreprise : ..... »

Contenu :

a) Pièces communes :

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses Annexes (planning d'intervention, modèle de facture et bon de commande) à accepter sans modification (avec paraphes, signature et tampon) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) à accepter sans modification

(avec paraphes, signature et tampon).

b) Pièces spécifiques :

- Les Actes d'Engagement et leurs annexes à accepter sans modification (avec paraphes, signature et tampon).
- Bordereau de prix unitaire complété, daté et signé.
- Décomposition du prix global et forfaitaire complété, daté et signé.
- Le mémoire technique devra être complété selon le format fourni au marché. Le mémoire technique expose la manière dont le candidat exécute l'ensemble de ses prestations conformément aux dispositions du marché. Le candidat indiquera les mesures prises pour que la réalisation et le maintien de la prestation soient assurés dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de continuité du service offert.  
Ce mémoire constitue une pièce contractuelle et, à ce titre, engage les candidats.  
Les exemplaires originaux conservés dans les archives du Pouvoir Adjudicateur feront seuls foi.

NOTA: Toutes les pièces seront paraphées et signées à toutes les pages par le représentant qualifié du candidat ayant vocation à être PRESTATAIRE du marché ; le tampon du PRESTATAIRE sera apposé sur les premières pages.

Il est porté à l'attention des candidats que chaque réponse à un lot fera l'objet d'une enveloppe séparée.

## **ARTICLE 6 : NEGOCIATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Toutefois, l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Au cas où une entreprise ne répond pas à la négociation, il pourra être tenu compte de l'offre initiale.

## **ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire la demande soit :

- Sur le site : <https://www.marchesonline.com>
- SAGIM  
Interlocuteur : Claudine De Medeiros  
19 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 61000 ALENCON – BP38  
Tél. : 02 33 82 34 19  
Email : [c.demedeiros@logis-familial.fr](mailto:c.demedeiros@logis-familial.fr)